

Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Adhésion à l'Acte de 1999 : Tunisie

1. Le 13 mars 2012, le Gouvernement de la Tunisie a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.
2. L'Acte de 1999 entrera en vigueur à l'égard de la Tunisie le 13 juin 2012.
3. L'adhésion par la Tunisie à l'Acte de 1999 porte à 45 le nombre de parties contractantes à cet Acte. Le nombre total de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye reste à 60. Une liste des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est disponible sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante :
<http://www.wipo.int/export/sites/www/treaties/fr/documents/pdf/hague.pdf>.

Le 7 mai 2012